



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 28 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - MEYSSONNIER - SEGUR - SUDRE (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2015/144

**Objet : Budget Annexe EHPAD « Résidence La Grèze » :
approbation du Budget Primitif 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget annexe EHPAD « Résidence La Grèze » pour l'exercice 2016 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

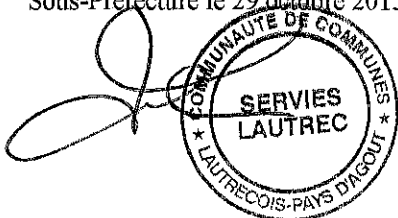
Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2016 du Budget Annexe EHPAD « Résidence La Grèze ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'adopter le budget primitif 2016 du Budget Annexe EHPAD « Résidence La Grèze » de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présenté chapitre par chapitre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 29 octobre 2015



Le Président,

Raymond GARDELLE

